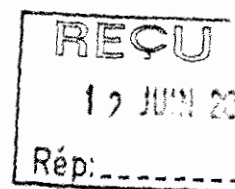


Projets d'élargissement de la route 131 entre Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Félix-de-Valois et de contournement à Saint-Félix-de-Valois

DEMANDES D'AUDIENCE PUBLIQUE

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR
PLUSIEURS PARTICIPANTS**



Municipalité de
Notre-Dame-de-Lourdes

MÉMOIRE

*PROJET D'ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 131 ENTRE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS ET LA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES*

« DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE »

29 mai 2006

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	1
INTRODUCTION	2
POSITIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ VERSUS LE FONDEMENT DU PROJET D'ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 131	3
OBJECTIONS DE LA MUNICIPALITÉ VERSUS CERTAINS ASPECTS DU PROJET D'ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 131	4
Présence d'un muret de béton et d'un terre-plein au centre de la route 131	4
Pourquoi une telle objection ?.....	4
Atténuation des impacts du projet d'élargissement et de l'actuelle route 131	10
Vitesse trop élevée à l'intérieur du périmètre d'urbanisation sur la route 131	10
PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES AFIN D'AMÉLIORER LE PROJET D'ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 131	11

PRÉAMBULE

À la suite du dépôt, en date du 02 mai 2006, du projet d'élargissement de la route 131 entre la municipalité de Saint-Félix-de-Valois et la municipalité de Notre-Dame-des-Prairies, le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes a procédé à l'étude attentive dudit projet afin de s'assurer que l'impact de ce dernier serait nul ou positif pour la municipalité.

Hors, il ressort de cette étude que la réalisation du projet d'élargissement de la route 131 tel que proposé par le ministère des Transports du Québec aura de forts impacts négatifs sur le développement de la municipalité.

Le présent mémoire fait donc état des ces impacts négatifs et propose des alternatives jugées acceptables par le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes.

INTRODUCTION

Le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes est favorable au développement du nord de la grande région administrative de Lanaudière. Cependant, ledit conseil ne désire pas que le développement socio-économique de la municipalité soit sacrifié afin de parvenir à cet objectif.

En effet, le développement du nord de la grande région de Lanaudière ne doit pas se faire au détriment d'aucune municipalité de la région.

Détourner l'économie de certaines municipalités pour en développer d'autres n'est pas une façon de faire acceptable.

De plus cette façon de faire n'est aucunement conforme aux principes du développement durable. En fait, en agissant ainsi, il n'y a pas création d'une nouvelle économie, mais bien un détournement d'économies, ce qui a pour effet de créer des laissés-pour-compte.

La seule option qui soit conforme à la notion de développement durable, c'est la création pure et simple d'une nouvelle économie locale. Nul ne peut s'opposer à ce principe.

POSITIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ VERSUS LE FONDEMENT DU PROJET D'ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 131

Sur la base du projet qui a été soumis à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes en date du 2 mai 2006, le conseil municipal se montre en accord avec ledit projet et ce dans ses grandes lignes.

En effet, l'amélioration de la sécurité des usagers du réseau routier Lanaudois est une priorité pour la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

Dans ces circonstances, le réaménagement des intersections, l'augmentation du nombre de voies de circulation et l'amélioration de la fluidité des véhicules sont autant d'objectifs que les membres du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes cautionnent.

Bien entendu, la sécurité des usagers du réseau routier Lanaudois doit inclure la sécurité des automobilistes et des camionneurs, mais aussi celle des piétons, des cyclistes, des écoliers et tout autre usager.

De plus, la sécurité du flux véhiculaire de transit ne doit pas primer sur la circulation locale. Un équilibre est donc souhaitable à ce niveau.

OBJECTIONS DE LA MUNICIPALITÉ VERSUS CERTAINS ASPECTS DU PROJET D'ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 131

Présence d'un muret de béton et d'un terre-plein au centre de la route 131

Le principal point d'opposition de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes vis-à-vis du projet d'élargissement de la route 131, c'est la présence d'un terre-plein avec muret de béton au centre de la nouvelle route 131.

Pourquoi une telle objection ?

Premièrement, il est bon de noter que l'actuel secteur commercial de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes se situe directement le long de la route 131, de la rue Claude jusqu'à quelques centaines de pieds au nord de la première Avenue (voir plan).

Ce secteur commercial qui existe depuis de très nombreuses années, est en cours de consolidation depuis environ trois ans. À ce stade de sa consolidation, ledit secteur commercial est très vulnérable. En effet, bien que certains projets se soient déjà concrétisés (Portes Lapierre, Grégoire Sport, etc.), plusieurs projets sont actuellement en cours de planification (étude de marché). Ces projets, qui impliquent pour plusieurs le remplacement des bâtiments commerciaux existants ou la transformation de ceux-ci, sont fortement touchés par le climat d'incertitude que vient de jeter l'étude du ministère des Transports du Québec.

En effet, pour une bonne part, les commerces se trouvant dans le secteur commercial de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ou voulant s'y implanter dépendent en bonne partie du flux véhiculaire de la route 131 et des touristes de passage.

La municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes n'est pas encore une véritable municipalité de destination. Les commerces s'y trouvant ne peuvent donc pas se fier sur une clientèle stable y demeurant, du moins pour l'instant. Ils doivent donc compter pour beaucoup sur une clientèle de passage.

Hors, si les commerces présents le long de la route 131 à Notre-Dame-de-Lourdes sont rendus difficiles d'accès par l'ajout d'un terre-plein et/ou d'un muret de béton, la clientèle pourrait être perdue, ce qui entraînerait des fermetures.

La clientèle de passage est une clientèle peu fidèle. En fait, elle arrête au niveau du territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes pour plusieurs raisons, dont l'accessibilité. Si cette clientèle doit faire des détours aussi minimes soient-ils, elle cherchera des alternatives plus directes. Hors, il se trouvera toujours des alternatives plus alléchantes que de faire un détour.

Cette problématique existe et est connue depuis de nombreuses années au niveau de la revitalisation des artères commerciales. Même erronée, la perception de la clientèle est décisive dans la survie d'une artère commerciale. En effet, les gens refuseront de se stationner à un coin de rue du commerce qu'ils désirent visiter sur une artère commerciale (ex. : 500 pieds) alors qu'ils accepteront d'être stationnés au bout du terrain de stationnement d'un centre d'achat parce qu'ils sont « devant le bâtiment » (à plus de 1000 pieds).

Comme les commerces situés à Notre-Dame-des-Prairies demeureront faciles d'accès (absence de terre-plein), ainsi que ceux de Saint-Félix-de-Valois (voie de desserte directe) et de Saint-Jean-de-Matha (statu quo), le client type s'adaptera à cette situation non pas en utilisant les infrastructures de virage à gauche, ce qui l'allongerait, mais bien en allant tout simplement vers des commerces plus accessibles ou « visiblement » accessibles.

L'étude d'impact du ministère des Transports du Québec prévoit bien de suivre l'évolution du secteur commercial une fois leur projet d'élargissement réalisé, mais le meilleur suivi au monde ne réussira pas à solutionner la problématique de la désertion de la clientèle. Un commerce fermé reste un commerce fermé même si on le prend en note !

Quant à la clientèle locale, le même phénomène se produira inévitablement. En effet, même si les gens ont un réflexe vers l'achat local, s'il faut faire des détours ou risquer un « U Turn » sur la route 131 pour aller « acheter local », il est fort possible, voir probable que cette clientèle profite de ses achats hebdomadaires dans le grand Joliette (ex. : épicerie) pour y effectuer les achats qu'elle faisait auparavant sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

La deuxième raison motivant le rejet du terre-plein avec ou sans muret de béton au centre de la nouvelle route 131, est la création d'une barrière physique séparant en deux la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ainsi que son village.

La municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes est traversée du nord au sud par la route 131. Hors, malgré la présence de cette importante voie de circulation, les citoyens de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ne percevaient pas significativement, jusqu'à maintenant, l'effet de barrière qu'elle constituait.

Avec la venue dudit terre-plein et du muret de béton, la perception des gens changera radicalement. Il y aura création de Notre-Dame-de-Lourdes Est (à l'est de la route 131) et de Notre-Dame-de-Lourdes Ouest (à l'ouest de la route 131).

Ce genre de division est non seulement préjudiciable à l'économie locale, mais aussi et surtout préjudiciable à la réalité sociale de la municipalité. Avec le temps, ce qui se passera à l'est ne sera plus nécessairement l'affaire des gens de l'ouest et vice-versa. Le sentiment d'appartenance étant primordial à plusieurs niveaux, il faut éviter de créer des divisions internes et artificielles. Si une intervention crée plus de problèmes qu'elle n'en résout, il faut la modifier ou l'abandonner ! Non au nouveau mur de Berlin !

À ce sujet, est-ce que le ministère des Transports du Québec sait qu'avec la réalisation de l'actuel projet d'élargissement de la route 131, il aura sur la conscience des vies ruinées ? Des familles entières de commerçants qui devront rebâtir leur avenir ? Des familles qui n'y arriveront peut-être pas ? Des familles qui devront peut-être se déraciner pour repartir à zéro ailleurs ? À entendre le discours monocorde de certains fonctionnaires du ministère des Transports du Québec, il semble qu'ils n'en soient pas conscients !

Oui les routes d'une province doivent être sécuritaires. Mais le but premier de toute route n'est-il pas de permettre aux gens d'aller où ils veulent ? Le ministère des Transports du Québec a déjà trop souvent contribué au déclin de municipalités locales par ses décisions basées sur un seul côté de la médaille. Ce ministère doit tenir compte des élus municipaux et gens locaux. Un tel projet ne doit pas se décider seulement à Québec. C'est de l'avenir d'une municipalité et de ses gens dont il est question !

La troisième raison de ce refus, est l'actuel virage touristique et agrotouristique de l'économie locale. La municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes a décidé de devenir proactive et de relancer elle-même son économie afin d'assurer un avenir à ses citoyens. La municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes qui ne peut désormais plus compter sur l'industrie du tabac pour faire tourner son économie, désire profiter de cette occasion rare qui lui est donnée afin de réaliser un virage stratégique pour ne plus être une municipalité où l'on passe mais bien une municipalité où l'on arrête (municipalité de destination).

Pour réaliser cet objectif, la municipalité a commencé en 2005 à revoir sa réglementation d'urbanisme et ainsi se donner une vision à long terme de son

avenir. Cependant, cette réglementation ne sera effective qu'en 2007. De plus il faudra compter sur une dizaine d'années d'application de celle-ci pour que la nouvelle politique de la municipalité porte ses fruits.

Comme la réalisation du projet d'élargissement de la route 131 est prévue pour l'année 2011, la municipalité n'aura pas eu le temps de consolider suffisamment son économie afin de ne pas trop souffrir de la réalisation de l'actuel projet d'élargissement du ministère des Transports du Québec.

Si la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes comptait sur une population de 10000 habitants et/ou sur une économie stable et prospère, la donne serait différente. Mais au moment d'écrire ces lignes, la population est bien en deçà de ce seuil et l'économie est vacillante suite à la perte totale de l'économie du tabac qui constituait la majeure partie de l'économie locale.

La quatrième raison de ce refus est, suite à la réorientation de l'économie locale vers le tourisme, l'inesthétique du projet du ministère des Transports du Québec.

En effet, les touristes qui vont vers le nord cherchent pour la plupart à être dépaysés par la présence de beaux paysages et de l'omniprésence de la verdure. Hors, le projet du ministère des transports du Québec n'est absolument pas respectueux du caractère rural de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

La réalisation de l'actuel projet d'élargissement de la route 131 prévoit donc l'aménagement d'une mer d'asphalte bordé de béton. La verdure aurait pourtant sa place dans ce genre de projet. Des aménagements de verdure aux intersections et des plantations en bordure du nouveau projet seraient aisément réalisables. Pourquoi le ministère des Transports du Québec s'obstine-t-il à réaliser le minimum alors qu'il pourrait être un intervenant majeur de la relance ? Est-ce à la municipalité de réparer les pots cassés par le ministère des Transports du Québec ? La réponse est non !

La cinquième raison que nous invoquons pour justifier notre actuelle position est l'improvisation flagrante d'un tel projet. Comment peut-on vouloir réaliser un tel projet quant aucune étude digne de ce nom n'a été réalisée sur le transport scolaire, le transport à pied et le transport à vélo ?

Sur ce sujet, le ministère se contente de dire que son projet n'aura pas d'incidence réelle.

Comment peut-on affirmer de telles absurdités ! On ne peut élargir l'emprise de la route 131, y implanter un terre-plein, y implanter un muret de béton central,

retirer à certains endroits les lumières de circulation (rang Sainte-Rose) et espérer que rien ne changera quant aux autres modes de transport.

Le phénomène est encore plus visible au niveau de l'axe « route 131/rue Principale ». En effet, des secteurs résidentiels et des institutions sont situés de chaque cotés de la route 131. Hors, les déplacements d'est en ouest ne se faisant pas tous à l'aide d'automobiles, il faut que le projet tienne compte des autres modes de transport.

Les piétons sont nombreux à traverser la route 131, dont deux clientèles principales, les élèves de l'école primaire et les personnes âgées. Pourquoi le projet ne tient-il pas compte de cette clientèle ? Il n'y a aucun aménagement sécuritaire les visant dans le projet du ministère des transports. Est-ce que la sécurité des automobilistes est la seule préoccupation dont doit tenir compte le ministère des Transports du Québec ? Ces gens sont-ils des gens de second ordre ? Nous, nous croyons que non !

Nous ne pouvons nous satisfaire de la réponse obtenue lors de la rencontre du Bape « les piétons qui n'auront pas le temps de traverser pourront attendre dans le terre-plein au milieu de la route ». Comment demander à une personne âgée ou à un enfant de six ans d'attendre le prochain changement de lumière au centre d'un boulevard, à deux pieds de trains routiers qui roulent à 110-120 kilomètres / heure ? Même en été personne ne voudrait se retrouver dans cette situation. Imaginez cette même situation lors d'une chute de neige en plein hiver !

Pour ce qui est des transports scolaires, comme nous l'avons mentionné précédemment, il y a des domaines résidentiels situés de part et d'autre de la route 131. Comment peut-on affirmer que le terre-plein avec muret de béton n'aura pas d'impact sur ces transports alors qu'il faudra, après réalisation du projet actuel du ministère des Transports du Québec, que les autobus reviennent sur leurs pas à plusieurs reprises ne pouvant plus avoir accès facilement à la route 131? Les coûts déjà élevés de ces modes de transport augmenteront assurément.

Bien que ces coûts ne soient pas à la charge du ministère des Transports du Québec, il faudrait que ce dernier se rende compte que ce sont les citoyens qui absorberont ces coûts supplémentaires et ce sans amélioration du service. Pourquoi augmenter inutilement le fardeau des contribuables ?

Enfin, pour les cyclistes, le projet du ministère demeure discret. Comment peut-on couper une municipalité en deux et ne pas prévoir de pistes cyclables en bordure de la route 131 (dans l'accotement ou ailleurs) ni d'aménagement leur permettant de traverser d'est en ouest (feux spéciaux, etc.) ?

À l'heure où la municipalité exige des promoteurs résidentiels et commerciaux l'aménagement de pistes cyclables sur toutes nouvelles rues, comment se fait-il que le ministère des Transports n'en tienne pas compte dans son projet? Les politiques doivent être harmonisées et non étudiées en vase clos.

La sixième raison du rejet du terre-plein et du muret de béton au centre de la future route 131 (élargie), réside sur la pensée magique du ministère des Transports du Québec qui statue que malgré les détours que devront effectuer les véhicules d'urgence pour avoir accès aux commerces et résidences situés le long de la route 131, les temps de réponse ne s'allongeront pas !

Imaginons la situation suivante : Une ambulance qui part de Saint-Jean-de-Matha et qui vient chercher un client en arrêt cardiaque au garage Sainte-Marie (auparavant qui pouvait avoir accès directement à ce commerce), cette ambulance devra désormais tourner à l'est sur la rue Principale, tourner au sud sur la rue Raymond, tourner à l'est sur la rue Thibodeau, tourner au nord sur la route 131 et enfin enfile au garage Sainte-Marie. Pour repartir, l'ambulance pourrait prendre la 131 nord jusqu'à la rue Principale et faire un « U Turn » pour reprendre la 131 ou aller vers le pont Baril. Le détour engendré par le projet est donc à l'allée d'environ 1,2 kilomètre, le tout à basse vitesse et en majeure partie dans un quartier résidentiel.

Comment peut-on affirmer qu'il n'y aura pas de modification significative dans le temps de réponse des véhicules d'urgence s'il faut parcourir 1.2 kilomètre de plus simplement pour se rendre sur le lieu d'une urgence ? Les ambulances ne volent pas selon les dernières nouvelles que nous avons ! La vie des gens a-t-elle de l'importance aux yeux du ministère des Transports du Québec ? Nous l'espérons !

Septième raison pour laquelle le terre-plein et le muret de béton du projet du ministère des Transports du Québec est inacceptable pour le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, c'est le détournement du flux véhiculaire au travers d'un quartier résidentiel composé majoritairement par des résidences unifamiliales isolées.

En effet, si les gens n'ont plus accès directement aux commerces de la route 131, une partie de la clientèle qui demeurera fidèle aux commerces la bordant passera par la rue Raymond pour ainsi revenir par la route 131 sud et ainsi éviter le plus possible de détour.

Ce court-circuit amènera une augmentation significative de la circulation à l'intérieur d'un développement résidentiel calme. Lorsque nous avons soulevé ce

problème aux gens du ministère des Transports du Québec, on nous a simplement répondu que ce sont les habitués qui agiront ainsi et non la majorité.

Nous sommes d'accord que ce n'est pas 15000 véhicules/jour qui passeront sur la rue Raymond. Cependant, si 1000 véhicules/jour passent sur la rue Raymond, il se peut fort bien que le bruit dans ce développement augmente et que la sécurité baisse.

La vie d'un jeune enfant qui joue en bordure d'une rue résidentielle paisible est-elle moins importante que la vie d'un automobiliste sur la route 131 ? Un accident du genre arrivera à coup sûr, les gens rouleront plus rapidement, prendront plus de chances pour éviter de trop se retarder, etc. Un accident est trop vite arrivé ! Si c'était votre enfant qui risquerait d'être frappé, que feriez-vous ?

La seule solution pour éviter ce phénomène, c'est de rendre l'accès aux commerces, plus facile de la 131 que du développement résidentiel de la rue Raymond. Il ne faut donc pas de terre-plein ni de muret de béton.

Atténuation des impacts du projet d'élargissement et de l'actuelle route 131

En lisant l'étude d'impact du projet d'élargissement de la route 131 au niveau de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, nous nous posons certaines questions à savoir : Pourquoi le ministère des Transports du Québec avoue que le niveau du bruit en bordure de la route 131 est déjà trop élevé (ex. : Chez M. Sylvain Naud) mais que rien n'est prévu pour atténuer ces nuisances ?

En effet, le ministère des Transports du Québec accepte de suivre de près la hausse de l'impact sonore qu'aura le projet d'élargissement de la route 131, mais du même coup refuse de tenir compte des impacts sonores de l'actuelle route 131. Est-ce que 65 décibels dans une chambre à coucher c'est plus préjudiciable si c'est causé par une nouvelle situation que si c'est un problème récurrent ?

Nous croyons que c'est le moment de régler le problème une fois pour toute et de régler les problèmes de ceux qui en ont déjà avec l'actuelle route 131. Après la réalisation du projet du MTQ, il sera peut-être difficile voir impossible de le faire.

Vitesse trop élevée à l'intérieur du périmètre d'urbanisation sur la route 131

Bien que la vitesse maximale sur la rue Principale soit de 50 kilomètres/heure, la vitesse maximale sur la route 131 au niveau du périmètre d'urbanisation est de 90 kilomètres/heure.

Nous croyons que la vitesse sur la route 131 est excessive au niveau du périmètre d'urbanisation. En effet, à Notre-Dame-des-Prairies, la vitesse sur la route 131 est de 70 kilomètres/heure, à Saint-Félix-de-Valois la vitesse sur la route 131 au niveau du village est de 50 kilomètres/heure et de même au village de Saint-Jean-de-Matha.

Pourquoi ce qui est bon pour ces municipalités ne l'est-il pas pour la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ? Baisser la vitesse pourrait même contribuer à faire baisser le nombre d'accidents graves (mortels). Si on a plus de temps pour se voir venir, on a plus de temps pour réagir.

De plus, une baisse de la vitesse aiderait aux véhicules à compléter leurs manœuvres de virage à gauche.

Pour ce qui est des équipements existants (feux clignotants), les gens du ministère des Transports du Québec nous affirment qu'ils devront les retirer, puisqu'une politique interne oblige de retirer les feux clignotants pour les tronçons de rue dont la vitesse est de 70 kilomètres/heure et moins.

Hors, on nous dit que sans cet équipement, même si l'on descend la vitesse permise, l'intersection deviendra dangereuse. Pourquoi l'enlever ? Parce que la politique interne l'exige ? Pour sauver de l'argent (les gens du MTQ nous disent que cet équipement vaut 40000\$) ? Et bien nous avons une solution simple à tous ces problèmes. Baisser la vitesse à 50, 60 ou 70km/h, laisser les feux clignotants et le tour est joué. L'intersection sera plus sécuritaire et le ministère des Transports du Québec sauvera les coûts relatifs à l'enlèvement des clignotants et du réaménagement de la voie de circulation.

PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES AFIN D'AMÉLIORER LE PROJET D'ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 131

Le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes demande au ministère des transports du Québec de modifier son projet d'élargissement de la route 131 de manière à ne pas installer de terre-plein ni de muret de béton au centre de la chaussée de la route 131 au niveau du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes. Un aménagement du style de celui existant sur la

route 131 au niveau de la municipalité de Notre-Dame-des-Prairies répondrait adéquatement à la vision du conseil municipal.

De plus, le conseil municipal demande au ministre des Transports du Québec de fixer à 50km/h la vitesse sur la route 131 au niveau du périmètre d'urbanisation afin de rendre ce tronçon de route plus sécuritaire et conforme au caractère villageois des lieux. Bien entendu, il va de soi que les équipements présents actuellement devraient demeurer (feux clignotants et feux de signalisation au niveau de la rue Principale et du Rang Sainte-Rose).

Enfin, des aménagements spéciaux devraient être réalisés afin de rendre les intersections sécuritaires pour tous. Parmi ces aménagements, notons des passages piétons sécuritaires avec affichage visuel (incluant décompte) sur les quatre faces au coin de la rue Principale et du rang Sainte-Rose.

En ce qui a trait aux cyclistes, l'aménagement d'une voie cyclable dans l'emprise de la route 131 est nécessaire, puisque cet artère est le seul qui puisse relier nos réseaux cyclables entre eux (présents et futurs). De plus la route 131 est la seule route qui puisse nous permettre d'être relié au réseau cyclable du grand Joliette (NDP, Joliette et Saint-Charles-Borromée).

Enfin, comme la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes se tourne vers l'industrie touristique pour stabiliser et relancer son économie, il faudrait que l'aménagement de la route 131 ne soit pas synonyme de laid, d'asphalte et de béton. La verdure doit être présente.

En ce sens, l'aménagement des intersections devrait en tenir compte (voie séparatrice gazonnée, bacs de fleurs, etc.). De plus, l'aménagement des emprises devrait comprendre des arbres feuillus et des buissons (la piste cyclable aurait avantage à être aménagée dans un tel cadre paysager).

CONCLUSION

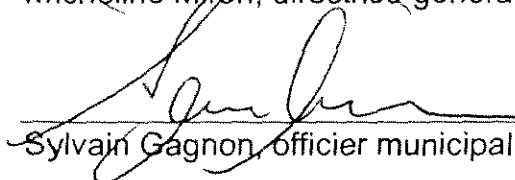
En tant que municipalité, nous ne pouvons accepter que le projet d'élargissement de la route 131 à Notre-Dame-de-Lourdes se fasse sans modifications importantes. Pour cette raison, nous demandons qu'une audience publique soit tenue sur ce projet.



Daniel Arseneault, maire



Micheline Miron, directrice-générale



Sylvain Gagnon, officier municipal

Coordonnées complètes :

4050, rue Principale
Notre-Dame-de-Lourdes, Québec
J0K 1K0

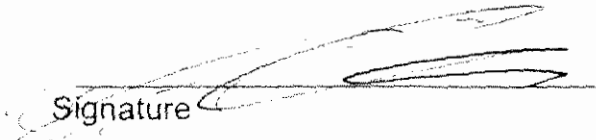
Tél. : (450) 759-2277
Fax. : (450) 759-2055

CONCLUSION

En tant que commerçant, nous ne pouvons accepter que le projet d'élargissement de la route 131 à Notre-Dame-de-Lourdes se fasse sans modifications importantes. Pour cette raison, nous demandons qu'une audience publique soit tenue sur ce projet.

M. CLAUDE LAPIERRE

Nom

Signature 

9141-7964 Québec inc

Nom du commerce

Coordonnées complètes :

9141-7964 Québec Inc.

2181, Rte 131

LOURDES-DE-JOLIETTE, QC

JOK 1K0

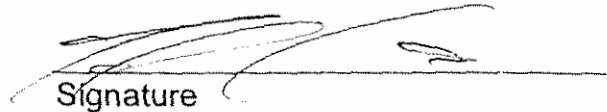
TEL : 450-759-7825

REÇU le
15 JUIN 2006
Rép:-----

CONCLUSION

En tant que commerçant, nous ne pouvons accepter que le projet d'élargissement de la route 131 à Notre-Dame-de-Lourdes se fasse sans modifications importantes. Pour cette raison, nous demandons qu'une audience publique soit tenue sur ce projet.

CLAUDE LAPIERRE
Nom


Signature

Ponto du GARAGE LAPIERRE
Nom du commerce

Coordonnées complètes :

Ponto du GARAGE LAPIERRE

2223 Route 131

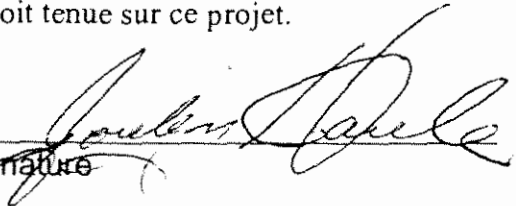
N.D. Lourdes

50K-1150 759-7825 (450)

CONCLUSION

En tant que commerçant, nous ne pouvons accepter que le projet d'élargissement de la route 131 à Notre-Dame-de-Lourdes se fasse sans modifications importantes. Pour cette raison, nous demandons qu'une audience publique soit tenue sur ce projet.

JOCELYN HOULE
Nom


Signature

LES ENT. JOCELYN HOULE INC.
Nom du commerce

Coordonnées complètes :

2191 rte. 131

Notre-Dame de Lourdes, Qc.

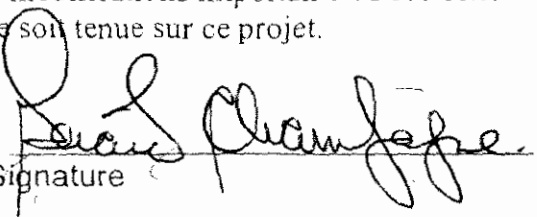
JOK 1KO

TEL.: 450-756-0501

CONCLUSION

En tant que commerçant, nous ne pouvons accepter que le projet d'élargissement de la route 131 à Notre-Dame-de-Lourdes se fasse sans modifications importantes. Pour cette raison, nous demandons qu'une audience publique soit tenue sur ce projet.

GERARD CHAMPAGNE
Nom


Signature

CONCEPTION GERARD CHAMPAGNE
Nom du commerce

Coordonnées complètes :

CONCEPTION GERARD CHAMPAGNE

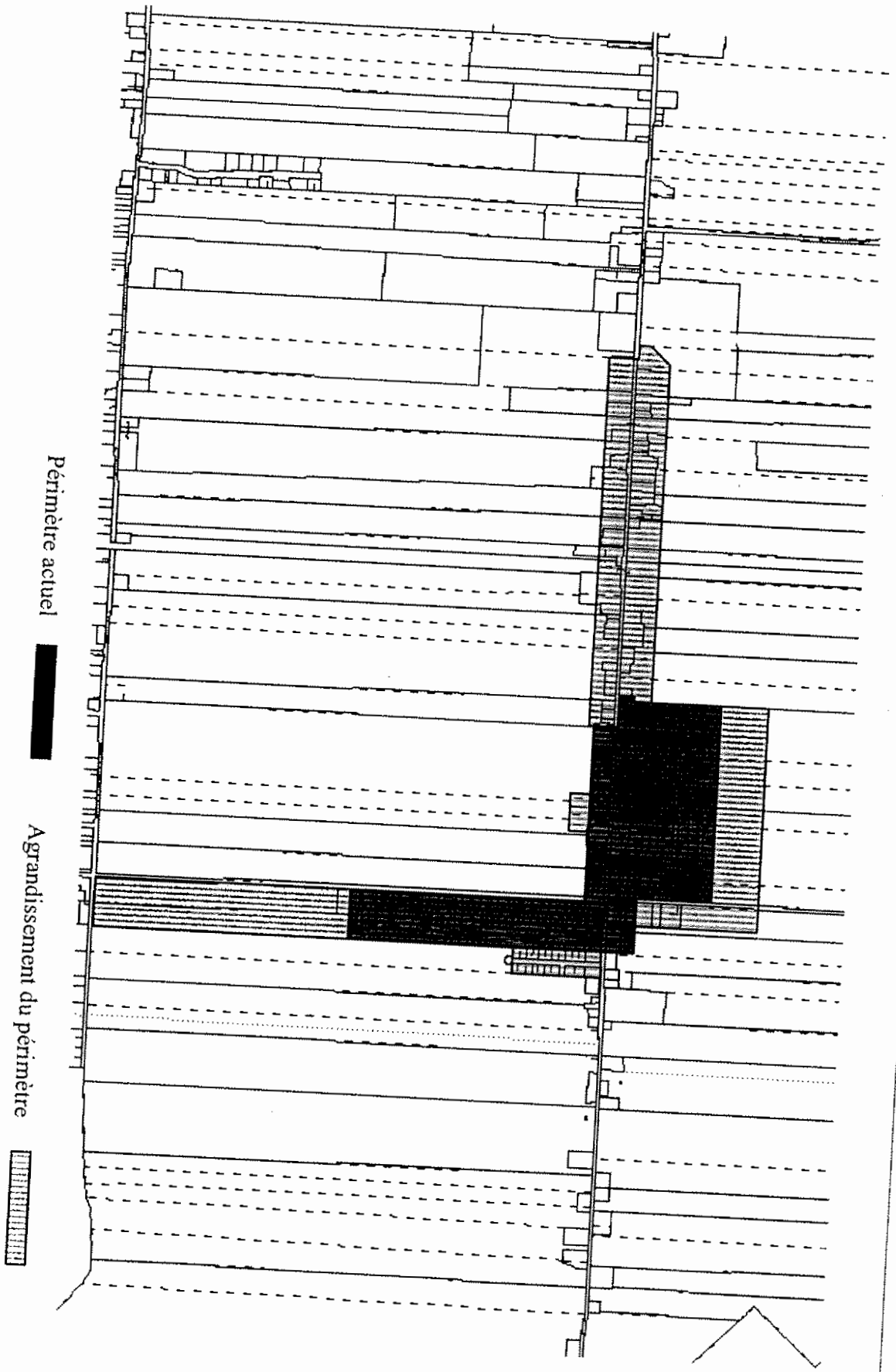
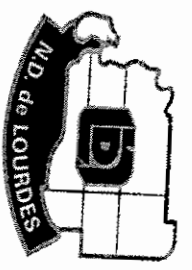
2227.B, ROUTE 131

LOURDES-DE-JOLIETTE, QC

JOKIKO

TEL : 752-0600

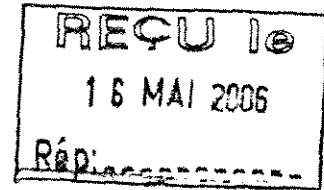
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
PROJET DE PÉRIMÈTRE URBAIN





**Municipalité de
Notre-Dame-de-Lourdes**

4050, rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes
Comté Joliette (Québec) J0K 1K0
Tél. : (450) 759-2277 - Fax : (450) 759-2055



Le 11 mai, 2006

Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
M. Claude Béchar, ministre
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René Lévesque Est
30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

**OBJET : Demande de modification de projet – Élargissement de la route 131
au niveau de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes**

Monsieur,

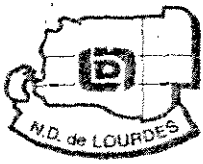
Suite à l'assemblée ordinaire du conseil, tenue le 8 mai 2006, vous trouverez
ci-joint la résolution # 105-2006, concernant l'objet mentionné en titre.

Veillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Micheline Miron

MM/ca



Municipalité de
Notre-Dame-de-Lourdes

4050, rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes
Comté Joliette (Québec) J0K 1K0
Tél. : (450) 759-2277 - Fax : (450) 759-2055

EXTRAIT du procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes tenue le 8 mai 2006 et à laquelle il y avait quorum

Demande de modification de projet – Élargissement de la route 131 au niveau de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

CONSIDÉRANT le projet d'élargissement de la route 131 déposé par le Ministère des Transports du Québec en date du 02 mai 2006 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes est favorable au développement du nord de la grande région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire que le développement du nord de la grande région de Lanaudière ne se fasse pas au détriment de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable à l'élargissement de la route 131 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'élargissement de la route 131 implique l'installation d'un terre-plein et d'un muret de ciment qui sépareront la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes en deux parties distinctes ;

CONSIDÉRANT QUE seulement quatre passages seront aménagés dans ledit muret de ciment (terre-plein) et ce sur les 5.4 kilomètres de muret qui traverseront la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes est sur le point de prendre un virage résolument touristique ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'élargissement de la route 131 tel que déposé récemment par le ministère des Transports du Québec est inesthétique et par conséquent contraire au virage vert entrepris par la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation du terre-plein ainsi que du muret de béton rendra problématique et onéreux le transport scolaire local et régional ;

CONSIDÉRANT QU'un nombre important d'écoliers de niveau primaire doivent traverser la route 131 à pieds pour se rendre quotidiennement à l'école ;



**Municipalité de
Notre-Dame-de-Lourdes**

4050, rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes
Comté Joliette (Québec) J0K 1K0
Tél. : (450) 759-2277 - Fax : (450) 759-2055

CONSIDÉRANT QUE de nombreux piétons et de cyclistes ont à traverser la route 131 afin d'avoir accès aux commerces et services situés de part et d'autre de ladite route ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un muret au milieu de la route 131 aura un impact direct sur l'accessibilité, pour les véhicules d'urgence (pompiers, police et ambulances), des propriétés situées de part et d'autre de la route 131 ;

CONSIDÉRANT QUE dans bien des cas, le délai d'intervention des véhicules d'urgence fait toute la différence entre la vie et la mort d'une personne ;

CONSIDÉRANT QUE les détours engendrés par l'implantation d'un muret de ciment et d'un terre-plein au centre de la chaussée de la route 131 augmenteront significativement lesdits délais en augmentant notamment le risque d'erreur de parcours (à l'allée et au retour) ;

CONSIDÉRANT QUE la population locale doit pouvoir accéder facilement aux commerces et industries présentes sur le territoire de la municipalité afin de pouvoir contribuer à l'essor de l'économie locale ;

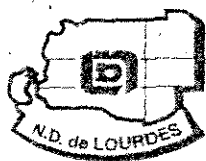
CONSIDÉRANT QUE la clientèle de passage (route 131) qu'elle soit en provenance du nord ou du sud est extrêmement importante pour la survie et l'essor des secteurs commerciaux et industriels de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE nombre de commerces dépendent directement de la clientèle de passage ;

CONSIDÉRANT QUE les secteurs résidentiels ne doivent pas souffrir de l'élargissement de la route 131 ;

CONSIDÉRANT QUE le muret implanté au centre de la chaussée (route 131) aura comme conséquence d'obliger une partie des habitants de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, de la clientèle régionale et de la clientèle de passage à circuler à l'intérieur d'un développement résidentiel à faible densité (unifamilial) pour atteindre les commerces tels les stations services, les postes à essence et les dépanneurs (en bordure de la route 131 direction nord) ;

CONSIDÉRANT QUE ce développement résidentiel est habité notamment par de jeunes familles avec enfants qui utilisent la rue pour prendre des marches, faire de la bicyclette, etc. ;



Municipalité de
Notre-Dame-de-Lourdes

4050, rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes
Comté Joliette (Québec) J0K 1K0
Tél. : (450) 759-2277 - Fax : (450) 759-2055

CONSIDÉRANT QUE la vitesse permise au centre du village de Notre-Dame-de-Lourdes est déjà de beaucoup supérieure à ce qui est généralement la norme dans un village ;

CONSIDÉRANT QUE cette vitesse excessive a déjà entraîné des accidents dont certains ont été mortels ;

EN CONSÉQUENCE

105-2006

Il est proposé par Réjean Belleville,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes demande au ministre des transports du Québec de réévaluer la nécessité d'installer un terre-plein et un muret de ciment au centre de la chaussée de la route 131 (projet d'élargissement) au niveau du périmètre d'urbanisation pour ne pas nuire au développement socio-économique de notre municipalité.

De plus, le conseil municipal demande au ministre des Transports du Québec de fixer à 50km/h la vitesse sur la route 131 au niveau du périmètre d'urbanisation afin de rendre ce tronçon de route plus sécuritaire et conforme au caractère villageois des lieux.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Copie conforme
Le 9 mai 2006

Micheline Miron, directrice générale et
Secrétaire-trésorière

**AJOUTS AU MÉMOIRE PAR
CERTAINS SIGNATAIRES**

REÇU le
14 JUIN 2006
Rép:.....

NOM ET COORDONNÉES DU COMMERCE ET/OU NOM
ET COORDONNÉES DU REQUÉRANT :

9083-5968 Qc inc (GREGOIRE SPORT)

2061 route 131

NOTRE-DAME DE LOURDES P.Q. JOKIKO

CONTACT: M. GABY GREGOIRE

MÉMOIRE

PROJET D'ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 131 ENTRE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS ET LA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES

« DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE »

31 mai 2006

joue en bordure d'une rue résidentielle paisible est-elle moins importante que la vie d'un automobiliste sur la route 131 ? Un accident du genre arrivera à coup sûr, les gens rouleront plus rapidement, prendront des chances pour éviter de trop se retarder, etc. Un accident est trop vite arrivé ! Si c'était votre enfant qui risque d'être frappé, que feriez-vous ?

La seule solution pour éviter ce phénomène, c'est de rendre l'accès aux commerces plus facile de la 131 que du développement de la rue Raymond. Il ne faut donc pas de terre-plein ni de muret de béton.

Autres argumentations :

NOUS VENONS D'INVESTIR PLUS DE 1 MILLION DANS L'AGGRANDISSEMENT DE NOTRE COMMERCE. IL EST IMPORTANT QUE LE COMMERCE DEMEURE FACILE D'ACCÈS POUR NOTRE CLIENTÈLE VENANT DU NORD COMME DU SUD.

CONCLUSION

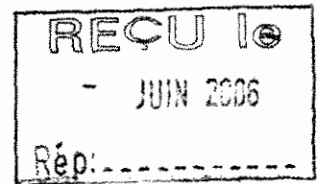
En tant que commerçant, nous ne pouvons accepter que le projet d'élargissement de la route 131 à Notre-Dame-de-Lourdes se fasse sans modifications importantes. Pour cette raison, nous demandons qu'une audience publique soit tenue sur ce projet.

GABY GREGOIRE
Nom


Signature

GREGOIRE SPORT
Nom du commerce

Coordonnées complètes :
2001 ROUTE 131
NOTRE DAME DE LOURDES
QUEBEC J0K 1C0
450-752-2492



NOM ET COORDONNÉES DU COMMERCE ET/OU NOM
ET COORDONNÉES DU REQUÉRANT :

CENTRE MUSICAL de LANAUDIÈRE
3791 STE ROSE
N.D. de LOURDES
JOKIKO 450-759-0207

MÉMOIRE

PROJET D'ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 131 ENTRE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS ET LA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES

« DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE »

31 mai 2006

joue en bordure d'une rue résidentielle paisible est-elle moins importante que la vie d'un automobiliste sur la route 131 ? Un accident du genre arrivera à coup sûr, les gens rouleront plus rapidement, prendront des chances pour éviter de trop se retarder, etc. Un accident est trop vite arrivé ! Si c'était votre enfant qui risque d'être frappé, que feriez-vous ?

La seule solution pour éviter ce phénomène, c'est de rendre l'accès aux commerces plus facile de la 131 que du développement de la rue Raymond. Il ne faut donc pas de terre-plein ni de muret de béton.

Autres argumentations :


Depuis mon arrivée au coin de la 131 et du rang STE ROSE en Juillet 1989 je suis à même de prouver que d'enlever la lumière à cette intersection en ferait un des emplacements les plus dangereux du Québec.

Ainsi il serait primordial de ralentir la vitesse à 70 km/h entre le rang STE ROSE et ce jusqu'après "Grégère Sport".

CONCLUSION

En tant que commerçant, nous ne pouvons accepter que le projet d'élargissement de la route 131 à Notre-Dame-de-Lourdes se fasse sans modifications importantes. Pour cette raison, nous demandons qu'une audience publique soit tenue sur ce projet.

PARADIS Luc
Nom


Signature

CENTRE MUSICAL
Nom du commerce DE LAVALLOISIERE

Coordonnées complètes :

3751 STE ROSE
N.D. de LOURDES
P.Q., J0K 1K0
450-759-0707

NOM ET COORDONNÉES DU COMMERCE ET/OU NOM
ET COORDONNÉES DU REQUÉRANT :

Stephan Bellon Surplus D'AMOR GENERAL

inc. 2305 RTs 131 NOTRE-DAME DE LOURDI

Sok 1K0

450.752.0203

Bien à vous

MÉMOIRE

PROJET D'ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 131 ENTRE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS ET LA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES

« DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE »

31 mai 2006

Notre-Dame de Lourde

16 Juin 2006

Objet: Muret de ciment
Route 131 Notre-Dame
de Lourde, Lanaudière

A qui de droit,

Explication du désaccord du muret de gaine.

Je me présente, Stéphane Belleau,
Propriétaire des Surplus D'année Général située au 2305
route 131 N.-D.-L., endroit que localise sur vos plans
Crisi que mon locataire adjacents "Fer à tout faire"
Jacques Paquin Forgeron. Le muret cause beaucoup
de problème et du danger. Je reçois des transport de
bois régulier à chaque semaine, le forgeron reçoit
du transport de métal également de plus lui, son
bâtiment est encore plus près de la route, un détour
serait très compliqué, et surtout pour la clientèle.

Je suis une jeune entreprise de cinq ans et plusieurs
expériences, qui emploie quatre personnes.

Le problème n'est pas que les transports, mais surtout
la vitesse, présentement sans muret ça roule 115-120 km.
d'imaginer avec un muret de béton, cela indiquera
d'avantage au gens qu'ils pourront accélérer comme

peu une autoroute sans obstacles.

Il faut laisser la vitesse et sensibiliser les gens à profiter de la nature, des paysages, voir les couleurs d'automne, nos artisans locaux et les visiter de leur donner accès. Voir un plaisir de rouler sur nos routes de campagne tout en regardant, de découvrir les sites d'observation les meilleurs cabarets à louer, gîte équestre, gîte auberges, fermes, enfin tout lieux touristiques.

Il faut les éduquer à ralentir et de profiter il ne faut pas leur indiquer une seule destination avec un muret de béton, qui est de monter sans savoir et le plus rapidement possible. même chose pour le retour, on descend et 90, on prend le muret.

L'impact des accidents sera plus forte et mortelle Et ce, avec ou sans le muret de béton.

Récemment, il y a eu un accident à St-Jean de Matha dans une courbe, un 4x4 avec remorque et V.T.T, ne pas oublier qu'ils ont presque tous une remorque,

puite à l'impact, le 4x4 a pris feu, et plus
il y avait des munitions à l'intérieur, donc suplo-
sans arrêt, personne n'osait s'en approcher.

Pourtant il n'y avait même pas de mur de béton
Mais le monsieur était pressé d'aller à la chasse.
Il faut les sensibiliser à profiter de la nature, du pays,
arrêter pour noter l'ordre, Enseignes de sites à voir
à visiter, site d'observation, Ferme, Écurie, Artisanat ect
Les faire monter et relâchant le stress, de même
pour le retour, relax + reposer sans faire de mort.

Pour finir, le fameux mur de béton que se soit pour
le tourisme, le transport, accident avec munition dans
un véhicule, remorque avec V.T.T. de stress de monter
le plus vite que possible, de faire une municipalité
diviser en deux, les ambulances, les pompiers, et pour
la vitesse, ne serait pas régler et, je serais le premier
à vous en aviser lorsqu'il y aura un mort sur la route
131 que se soit pour monter ou redescendre.

En passant, si vous passez à Notre-Dame-de-Lourde
arrêter pour voir soit pour le camping, la chasse, V.T.T.
travailleurs, si ça ne roule pas trop vite, car j'ai

Les meilleurs prix de Montréal et les environs...
On peut être pour notre logerons, où Lumbec que,
fabrique de très belles enseignes + d'adresse postales
en bois sculpté à la main. Sinon une porte de bois
de garage Lapiere que, possède les meilleurs prix
très compétitif ainsi que son locataire ex Ebéisterie
d'Armoire. On arrêter à la station Service Ultra mar
pour des informations pour que, ils se feront un plaisir
de répondre et plus d'un excellent service des gens
fort sympathique. On de profiter d'une crème glacée
et d'un moment de détente au dépanneur à côté
et bien plus encore...

Par ma part j'avais un projet d'agrandissement pour
mon commerce avec M. Clément Berchesneau de la Caisse
Populaire de Solente. J'ai dû le mettre sur la glace
par a part ce projet de même.

Merçi de votre attention



Stéphane Belleace.

R.S. S.V.D. contrôle la vitesse tu



NOM ET COORDONNÉES DU COMMERCE ET/OU NOM
ET COORDONNÉES DU REQUÉRANT :

Rescale Brouillard

MÉMOIRE

*PROJET D'ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 131 ENTRE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS ET LA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES*

« DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE »

31 mai 2006

AUTRES DEMANDES :

Celle-ci en est une qui touche
"la sécurité commerciale" d'un immeuble "dit"
possiblement exproprié, un jour ou l'autre,
acquies possiblement par le ministère des transports
Québec.

Pour une première fois en l'an 2000
j'ai entendu votre projet et puis plus rien.
Maintenant ça recommence à jaser.
En 2000, j'ai plutôt réagi en victime de
cet annonce. J'ai annulé mon projet
commercial par découragement. Celui-ci impliquait
le 2100 Bl. Banette, super "Spot", super
investissement pour partir ma propre entreprise
à contenu Artistique, Touristique, Boutique
Symbolique, Fleurs, Ateliers d'art "à la carte", Antiquités
Cadeaux, Kiosque extérieur en saison.
Beau stationnement tout était Super, les
plans et la maquette sont faits, l'évaluation
du contracteur, la préparation des sols et
voilà que vous arrivez en l'an 2000
avec votre projet, l'élargissement possible
de la route 131 Nord.

Pour avoir construit un commerce d'esthétique
pendant 10 ans déjà, je savais l'implication
en argent et en énergie que demande l'implantation
d'une entreprise prospère et reconnue.

J'ai baissé les bras, gardant mon projet en tête pour ailleur, un jour rencontrer la même aubaine que d'avoir un site qui me plaise économiquement. En attendant, je loue la maison tel quel, 200 dollars par mois à un organisme à but restreint.

Avec des frais d'assurance d'incendie (700.00 par année et 1300.00 de taxes, j'ai essayé de vendre tel quel pour récupérer mon capital, sans succès je devais prendre une décision, les assurances ne voulant plus signer, on doit renouer ou mettre à terre. Quoi? perdre tout ces années d'investissement, pour des oui dire d'expropriation, c'est mon. Je ne la vend plus, j'avais fait une bonne affaire en l'achetant et ça va continuer.

En février 2006, je reprends contact avec ma designeuse de l'époque et on rénove la maison en entier pour la louer au commercial, étant trop bruyant pour le résidentiel, apporteris instabilité de mes locataire, pas fiable.

Une équipe de soins de santé m'approche pour obtenir la location de la maison, stationnement et 2^e entrée sur le boul. pour plus de sécurité.

Dites, j'ai perdu ce dernier 22 mai 06, devant qu'ils voulaient s'installer pour de bon, et qu'ils avaient entendu parlé de votre projet.
Bon!!! encore une fois, ça me punit.

Aujourd'hui je continue à investir dans celle-ci, avec la conviction que cette maison mérite la place qui lui revient dans ce carrefour achalandé, d'un vaste bassin de clientèle potentiel à la réussite d'un commerce prospère, invitait et villageois, pour stimuler le touriste à s'arrêter chez nous.

On croit d'investir maintenant

CONCLUSION

En tant que commerçant, nous ne pouvons accepter que le projet d'élargissement de la route 131 à Notre-Dame-de-Lourdes se fasse sans modifications importantes. Pour cette raison, nous demandons qu'une audience publique soit tenue sur ce projet.

Pascale Brouillard

Nom

Pascale Brouillard

Signature

à venir (construction, rénovation)
Nom du commerce

Coordonnées complètes :

Ma demande est celle-ci :

S'il vous plaît, assurez-vous à moi et à mon futur locataire, le retour de mes énergies, que ce soit financier ou physique.

Pour avoir pris mes responsabilités de citoyenne autonome face à mes vieux jours.

Merci!

Cabinet du ministre du Développement
de l'Environnement et des Parcs
REÇU LE
2006 -06- 20

NOM ET COORDONNÉES DU COMMERCE ET/OU NOM
ET COORDONNÉES DU REQUÉRANT :

Liquidation Plomberie aux Consommateurs
2091 rte 131
Notre Dame-de-Louves
JOK 1K0

MÉMOIRE

PROJET D'ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 131 ENTRE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS ET LA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES

« DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE »

31 mai 2006

joue en bordure d'une rue résidentielle paisible est-elle moins importante que la vie d'un automobiliste sur la route 131 ? Un accident du genre arrivera à coup sûr, les gens rouleront plus rapidement, prendront des chances pour éviter de trop se retarder, etc. Un accident est trop vite arrivé ! Si c'était votre enfant qui risquait d'être frappé, que feriez-vous ?

La seule solution pour éviter ce phénomène, c'est de rendre l'accès aux commerces plus facile de la 131 que du développement de la rue Raymond. Il ne faut donc pas de terre-plein ni de muret de béton.

Autres argumentations :

En ce qui nous concerne nous
personne tout juste de nous implanter
à Notre-Dame-de-laudes

Nous sommes au 2091 sur le coin de la
rue à la lumière

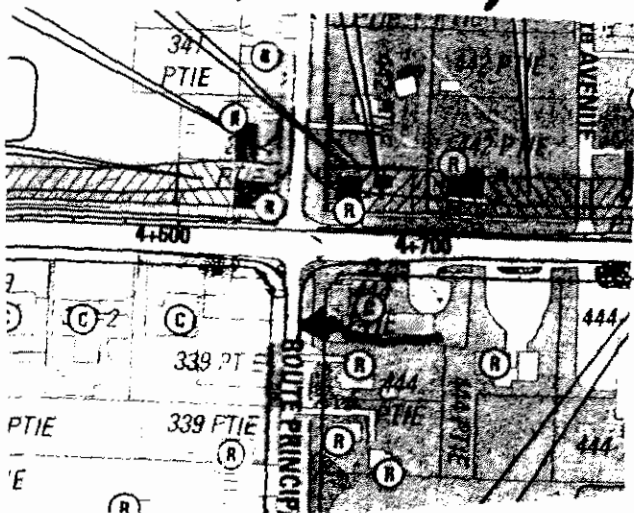
Nous voudrions que les clients
passent par la rue principale. Tout comme
la maison populaire qui est notre voisin
de l'autre côté de la rue principale.

De plus on pourrait contourner notre
commerce et faire son accès sur la rue principale
"Aide alternative"

Pour nos clients
peut-être

Ce qui serait très logique c'est de
pouvoir tourner sur la première
avenue. surtout pour ceux
qui viennent du nord-est du p.

C'est notre porte de sortie
Nous l'impriment pour et
C'est même dangereux
Merci de votre attention
M. B. H.



AUTRES DEMANDES :

Il est primordial de laisser les lumières
et de donner accès aux commerces

Sur la rue ^(à Montréal) Spertrobe est il y a des commerces
de chaque côté de la rue et c'est
accessible o o o

Ralentissez la vitesse o o o
Ce n'est pas une autoroute c'est un
village

Si vous voulez que les commerces continuent
de prospérer ne les ignorez pas

Au moins ceux qui existent il faut les
considérer

Vous pouvez passer une loi pour qu'il ne
s'en rajoute pas d'autres
Mais il faut laisser vivre et non pivoter
en implantant des barrières pour ceux
qui sont déjà implantés

Vous pouvez acheter les commerces et les faire
disparaître. C'est à vous de juger

Si vous étiez à notre place
Qu'en penseriez vous ???

Merci de votre collaboration
Olivier B. Massette, ...

CONCLUSION

En tant que commerçant, nous ne pouvons accepter que le projet d'élargissement de la route 131 à Notre-Dame-de-Lourdes se fasse sans modifications importantes. Pour cette raison, nous demandons qu'une audience publique soit tenue sur ce projet.

Jocelyne B Massicotte

Nom

Signature

Liquidation Plomberie aux Compagnons

Nom du commerce

Coordonnées complètes :

2891 rte 131 Notre-Dame de Lourdes.

JOK 1K0

⁴⁵⁰ Tel 755-3388

Transmis le 06-06-20
P

REÇU le
15 JUIN 2006
Rép:-----

NOM ET COORDONNÉES DU COMMERCE ET/OU NOM
ET COORDONNÉES DU REQUÉRANT :

M. SERGE MARION

MÉMOIRE

PROJET D'ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 131 ENTRE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS ET LA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES

« DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE »

31 mai 2006

joue en bordure d'une rue résidentielle paisible est-elle moins importante que la vie d'un automobiliste sur la route 131 ? Un accident du genre arrivera à coup sûr, les gens rouleront plus rapidement, prendront des chances pour éviter de trop se retarder, etc. Un accident est trop vite arrivé ! Si c'était votre enfant qui risque d'être frappé, que feriez-vous ?

La seule solution pour éviter ce phénomène, c'est de rendre l'accès aux commerces plus facile de la 131 que du développement de la rue Raymond. Il ne faut donc pas de terre-plein ni de muret de béton.

Autres argumentations :

1^{er} Non, nous ne possédons pas de commerce aujourd'hui, mais nous envisageons faire des rénovations d'environ \$100 000 dollars sur notre maison cette été dans le but d'ouvrir une garderie privée. Il nous fait un peu peur de penser à toute la circulation qui passera à une vitesse élevée et aux accidents qui risque de s'étendre jusque dans notre cour !

2^{er} Nous devons déjà faire avec le bruit; à quelle point avez envisagé ce que sera notre nouveau niveau de décibels ?

3^{er} Notre entrée de cours est déjà près de l'intersection et il est parfois difficile de sortir de chez nous... lorsque vous allez fait les nouveaux travaux nous permettez-vous de situer cette entrée ailleurs sur notre terrain (En nous consultant

AUTRES DEMANDES :

Je demeure à Lourdes depuis presque 29 ans j'ai toujours encouragé les commerces d'ici, la plupart sont mes amis ils sont implantés depuis longtemps parfois même depuis plusieurs générations je serais triste de les voir partir ou perdre le commerce familiale.

Je prend ma retraite cette année et j'ai toujours envisagé "ma cour" comme le meilleur lieu pour en profiter ... j'ose espérer qu'il sera toujours possible pour ma famille d'y vivre ou de m'y rendre visite.

Notre belle municipalité est en plein essor de beaux commerces veulent s'y installer et même pour certain vivre ici pourquoi vouloir tout arrêter pour permettre le développement du nord ?

CONCLUSION

En tant que commerçant, nous ne pouvons accepter que le projet d'élargissement de la route 131 à Notre-Dame-de-Lourdes se fasse sans modifications importantes. Pour cette raison, nous demandons qu'une audience publique soit tenue sur ce projet.

SERGE MARION

Nom

Serge Marion

Signature

Nom du commerce

Coordonnées complètes :
